



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Introduction

Vous pouvez obtenir des prestations ou un remboursement si vous faites vos impôts. C'est ce que l'Agence du revenu du Canada (ARC) appelle « produire sa déclaration de revenus ». Vous pourriez être en mesure de produire votre déclaration de revenus avec ce nouveau formulaire de l'ARC.

Étape 1 : Vérifiez que vous remplissez les conditions nécessaires

Vous devez remplir toutes les conditions de l'étape 1 **ET** vous devez avoir un revenu inférieur à celui énoncé à l'étape 2 :

Résidence principale

- ✓ **Résidence principale en Ontario :** Le 31 décembre 2019, votre domicile habituel était en Ontario.

Situation familiale

- ✓ **Célibataire :** Vous n'étiez **pas** marié ou conjoint de fait le 31 décembre 2019.
- ✓ **Pas d'enfants :** En 2019, vous n'aviez **pas** d'enfants de moins de 18 ans.

Pas de déduction de montant pour personnes à charge ou de frais de scolarité

- ✓ **Ne pas déduire de montant pour personnes à charge admissibles :**
Vous ne déduirez **pas** les frais payés en 2019 pour les membres de votre famille qui vivaient avec vous et qui dépendaient de votre soutien, par exemple pour la nourriture, le logement ou l'habillement. L'ARC appelle ces personnes des « personnes à charge admissibles ».
- ✓ **Ne pas déduire de frais de scolarité :** Vous ne déduirez pas les frais de scolarité payés en 2019 pour une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement.

Sources de revenus

- ✓ **Aucun revenu d'entreprise ou de placements :** Vous n'avez **pas** de revenus provenant de votre propre entreprise ou d'un travail autonome ni de revenus de location ou de placements pour l'année 2019.
- ✓ **Aucun revenu gagné à l'étranger :** Vous n'avez **pas** de revenus provenant de l'extérieur du Canada pour l'année 2019.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous pouvez produire votre déclaration de revenus autrement. Communiquez avec l'ARC pour obtenir un formulaire ordinaire de déclaration de revenus. Vous pouvez aussi obtenir de l'aide à un comptoir d'impôts gratuit.

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Étape 2 : Confirmez que votre revenu est inférieur à la limite énoncée

Votre revenu doit être inférieur à la limite énoncée pour votre âge. Cochez la case qui s'applique à vous :

Si vous aviez moins de 65 ans le 31 décembre 2019, vous **confirmez** que votre revenu de 2019, toutes sources confondues, était moins de 12 070 \$.

OU

Si vous aviez 65 ans ou plus le 31 décembre 2019, vous **confirmez** que votre revenu de 2019, toutes sources confondues, était moins de 19 564 \$.

Le revenu peut provenir :

- de prestations comme celles de l'aide sociale
- d'un emploi, d'une pension de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- d'un maximum de 1 000 \$ d'intérêts de source canadienne, par exemple d'un compte bancaire ou d'un compte d'épargne

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous pouvez produire votre déclaration de revenus autrement. Communiquez avec l'ARC pour obtenir un formulaire ordinaire de déclaration de revenus.

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide à un comptoir d'impôts gratuit.

Étape 3 : Fournissez vos renseignements personnels

Adresse postale, ville, province :

Code postal:

|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro d'assurance sociale (NAS) :

|_|_|_|_|_|_|_|

Année Mois Jour

Date de naissance :

|_|_|_|_|_|_|_|

État civil :

Célibataire

Divorcé

Veuf

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354

À l'intention de l'ARC : Protégé B une fois rempli



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Étape 4 : Répondez aux questions pour que l'ARC puisse calculer vos avantages fiscaux

Les questions suivantes concernent le domicile que vous avez habité la plupart du temps en 2019. C'est ce que l'ARC appelle votre « résidence principale ».

Vous pouvez avoir plus d'une résidence principale dans une année, mais seulement une à la fois. Si vous avez payé plusieurs loyers en même temps, veuillez inclure uniquement celui de votre résidence principale.

Si vous n'avez pas payé le loyer, ou si la question ne s'applique pas à votre situation, écrivez « 0 \$ ».

Région métropolitaine de recensement

Votre résidence principale était-elle dans une région métropolitaine de recensement en 2019?

Oui Non

Si vous avez payé un loyer pour votre résidence principale :

Combien avez-vous payé au total pour le loyer de votre résidence principale en 2019?

_____ \$

Si vous êtes propriétaire de votre résidence principale :

Combien de taxes foncières avez-vous payées au total pour votre résidence principale en 2019?

_____ \$

Les taxes foncières regroupent les taxes municipales et scolaires.

Si votre résidence principale était dans une réserve comme le décrit la Loi sur les Indiens :

À combien s'élèvent vos coûts d'énergie domiciliaire pour 2019?

_____ \$

Les coûts d'énergie domiciliaire sont les dépenses servant à chauffer ou à climatiser votre domicile et à utiliser des électroménagers comme une cuisinière ou un réfrigérateur.

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354

À l'intention de l'ARC : Protégé B une fois rempli



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Étape 4 : Répondez aux questions pour que l'ARC puisse calculer vos avantages fiscaux

Si votre résidence principale était dans un foyer de soins de longue durée public ou sans but lucratif :

Si votre foyer spécifie les frais d'hébergement et de subsistance :

À combien s'élèvent vos frais d'hébergement et de subsistance pour 2019?

 \$

Si votre foyer fournit uniquement un coût total :

À combien s'élèvent vos frais de soins de longue durée pour 2019?

 \$

Dans un foyer public de soins de longue durée, votre loyer comprend les frais de soins infirmiers ou d'assistance personnelle. Le foyer est géré par un organisme de bienfaisance, une ville, des Premières Nations ou un organisme semblable.

Si vous aviez 65 ans ou plus le 31 décembre 2019 :

À combien s'élèvent vos frais de transport en commun pour 2019?

 \$

S'inscrire pour voter aux élections fédérales (facultatif)

Cochez les cases si :

- Vous voulez voter aux élections fédérales. Vous autorisez l'ARC à donner votre nom, votre adresse, votre date de naissance et votre statut de citoyenneté à Élections Canada. Élections Canada s'en sert pour vous ajouter au registre des électeurs.
- Vous êtes un citoyen canadien. Vous devez être citoyen pour voter.

La Loi électorale du Canada établit des règles au sujet des élections et des renseignements sur les électeurs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux, les députés, les partis politiques enregistrés et les candidats en période électorale peuvent obtenir vos renseignements d'électeur.

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354

À l'intention de l'ARC : Protégé B une fois rempli



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Étape 5 : Signez le formulaire

En apposant votre signature, vous :

- confirmez que vous estimez avoir fourni des réponses exactes et complètes
- autorisez l'ARC à produire votre déclaration de revenus 2019 à l'aide de ces réponses
- acceptez tout avantage fiscal que vous pouvez obtenir grâce au présent formulaire

Vous ne pourrez pas modifier vos réponses après avoir signé et envoyé le formulaire à l'ARC.

Signature: _____ Date:

Année	Mois	Jour

Veillez conserver vos feuillets fiscaux et vos reçus pendant 6 ans au cas où l'ARC vous les demanderait.

L'ARC utilise les renseignements personnels pour vérifier si vous devez payer de l'impôt et recevoir des prestations. L'ARC peut échanger vos renseignements avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et étrangers et les vérifier auprès d'eux. Vous pourriez payer des intérêts ou d'autres pénalités si vous ne donnez pas les renseignements demandés.

Vous avez droit à la vie privée et à la protection de vos renseignements personnels. Si vous avez des préoccupations au sujet de la façon dont l'ARC utilise vos renseignements personnels, communiquez avec le commissaire à la protection de la vie privée du Canada à <https://www.priv.gc.ca/fr/pour-les-individus/> ou déposez une plainte auprès de l'ARC à canada.ca/arc-info-source.

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Étape 6 : Envoyez le formulaire

Assurez-vous que vos renseignements sont complets et exacts et que vous avez signé le formulaire. Envoyez les 6 pages à l'ARC. Conservez la lettre au cas où vous auriez besoin de communiquer avec l'ARC.

Votre formulaire était accompagné d'une enveloppe adressée à l'ARC. Vous pouvez utiliser cette enveloppe pour envoyer le formulaire. **Ajoutez un timbre parce que les frais d'affranchissement ne sont pas prépayés.**

Si vous utilisez une autre enveloppe, envoyez le formulaire à :

Centre fiscal de Winnipeg
Case postale 14001
Succursale Main
Winnipeg MB R3C 3M3

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : 1-800-959-8281

ATS (téléscripteur) 1-800-665-0354

À l'intention de l'ARC : Protégé B une fois rempli



Nom: Timmy T. Tax-filer

Code personnel: A5G98S4K1

Prochaines étapes

L'ARC vous enverra votre avis de cotisation dans les 8 semaines suivant la réception de votre formulaire rempli.

L'avis de cotisation prouve que vous avez produit votre déclaration de revenus et indique si vous devez payer des impôts.

Si vous obtenez un remboursement, alors :

- l'ARC déposera l'argent dans votre compte bancaire si vous êtes inscrit au dépôt direct de l'ARC.
- vous recevrez un chèque en même temps que votre avis de cotisation si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct.

Le remboursement pourrait comprendre les prestations et crédits suivants :

Paiement de l'incitatif à agir pour le climat

Paiement annuel pour toutes les personnes qui déclarent leurs revenus. Vous obtenez un supplément de 10 % si vous vivez à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement.

Versement annuel

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Montant calculé selon votre situation. Vous pourriez obtenir le CIPH si vous avez présenté une demande et que l'ARC l'approuve.

Versement mensuel

Crédit pour la taxe sur les produits et services/ taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Montant annuel pouvant s'élever jusqu'à 451 \$ pour une personne, jusqu'à 592 \$ si vous êtes marié ou que vous avez un conjoint de fait, et jusqu'à 155 \$ par enfant de

Versement annuel

Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)

Paiement annuel qui aide à assumer les coûts énergétiques, la taxe de vente et l'impôt foncier. Le gouvernement verse généralement la PTO le 10e jour de chaque mois.

Versement mensuel pour 360 \$ et plus

OU

Versement annuel pour moins de 360 \$

Vous avez besoin d'aide?

Consultez : canada.ca/taxes-help

Téléphone : **1-800-959-8281**

ATS (téléscripteur) **1-800-665-0354**